

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etais -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etais-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'apprêt d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikéa : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikéa : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikéa : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Juillet 2026

Séance du 09 Juillet,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 09 Juillet à 19 h 30.

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. BRET Thierry, M. GAUTHIER Baptiste (arrivée 20h et excusé de son retard), M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque.
Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie.

M. Stéphane Millot a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 05 juin 2026.

I. Situation de Trésorerie au 09 Juillet 2026

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 5883€ et les recettes prévisionnelles à 21 029 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à plus de 54 538 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 39 392€.

Après un semestre de fonctionnement, le conseil décide de réunir la commission finances le jeudi 23 juillet 2026 à 18h00.

II. Indemnité Co-maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été possible de mettre en place la fonction de co-maire ; en conséquence, Jean Jacques Nerdenne demande que l'appellation de co-maire ne soit plus utilisée mais souhaite conserver sa place de 1^{er} Adjoint et donc que son indemnité de fonction soit ramenée au même niveau que celle des autres adjoints, soit 446€ BRUT mensuels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Subventions

Le maire fait part de 2 demandes de subventions :

- L'association « Tennis de Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- L'association « Jazz à Druyes » demande une subvention de 200€ pour son fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (Jean-Jacques NERDENNE ne participe pas au vote car membre de l'association).

Une subvention de 200 € sera versée à l'association et le conseil municipal charge le maire de procéder aux mandatement au compte 65748.

- A la suite de l'annulation du voyage scolaire de l'école de Courson les Carrières en raison de la canicule, l'école propose de restituer la subvention de 50€ qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal décide à ne pas demander la restitution de la subvention.

IV. ONF : Facturation dématérialisée vente de bois.

Suite à la mise en place de la facturation dématérialisée obligatoire, l'ONF demande l'accord de principe pour pouvoir procéder à la facturation électronique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. Dépôts Sauvages : Mise en place d'une contravention

Sur proposition du maire,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, cartons, gravats, carcasses d'animaux, ...) sur les voies ou espaces publics portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à l'image de la commune,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de dissuasion et de sanction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à un montant de 300€ en fonction du volume estimé, amende prévue par le Code Pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.633-8 et R.644-2, qui sera appliquée pour chaque contrevenant, et de majorer l'amende jusqu'à 5 000€ en cas de récidive.
- De confier au maire ou à son représentant le pouvoir de constater les infractions et de prononcer les amendes.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal qui sera affiché sur les panneaux d'affichage, au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la commune et sur « panneau Pocket ».

Cette délibération a été prise suite à 2 dépôts sauvages dernièrement où la personne a été identifiée. Elle a été contactée et mise en demeure oralement par le maire de retirer ses déchets avant lundi 13 juillet 2026, et dans le cas contraire sera verbalisée par la gendarmerie, et la commune procédera alors à l'enlèvement des déchets.

Un conseiller demande aussi s'il est possible de pouvoir verbaliser les véhicules en stationnement devant la borne de recharge. Un marquage au sol sera certainement nécessaire.

VI. Devis Cimetière

Le maire présente pour information deux devis pour le sablage du portail du cimetière :

- Devis de la société « Bardicolor » pour un montant de 1 750 € HT
- Devis de la société « Aérosable » pour un montant de 600 € HT auquel s'ajoute le sablage du portail de la mairie pour 650€ HT pour un montant total de 1250 € HT

Le Devis de la société Aérosable est retenu et le conseil charge le maire de faire le nécessaire pour valider le devis. Une date de réalisation sera communiquée à signature du devis.

Le conseil prendra ses dispositions pour passer de suite une première couche d'antirouille pour garantir l'appât d'une peinture ultérieure, teinte à définir. La peinture sera ensuite réalisée avec un projet participatif, certainement à l'automne maintenant.

VII. Marché :

Le conseil municipal informe qu'un marché va être créé, un point est fait sur sa future mise en place, les lundis à partir de 18h.

Le premier marché aura certainement lieu début août, la recherche de producteurs locaux étant en cours.

Le maire préviendra l'épicerie du village.

Le conseil à l'unanimité approuve la décision.

VIII. Boîte à idées :

Le Centre Social de Clamecy pense, après visite du lavoir, qu'il existe un risque que des enfants jouent et tombent dans le réservoir à l'arrière de celui-ci en passant par-dessus le muret, et il n'existe aucune solution de retour pour un enfant seul.

Le conseil entérine l'idée de poser une échelle à l'arrière pour pouvoir s'extraire.

IX. Affaires diverses

Sécurisation chute d'eau : Sur invitation, M. Parent du SMYB (Syndicat Mixte Yonne Beuvron) est venu pour étudier la sécurisation de la chute d'eau au niveau de la vanne du plan d'eau. Le SMYB est d'accord sur le principe mais ne subventionne pas ce type d'équipement. Avant toute intervention, une étude va être demandée au SDIS pour la mise en sécurité de cette chute. La mairie installera par la suite à ses frais une sécurisation si l'étude est concluante.

Rue de la gare : Les usagers de la route prennent la rue de la gare pour un sens unique, alors que c'est une voie à double sens. Après rencontre avec M. Chocat de la DDT de Toucy, un marquage au sol pourrait pallier cet état de fait. La problématique est la même au croisement de la rue des Ménages.

La signalisation horizontale incombe à la mairie, et sera faite par l'employé municipal avec le maire.

Vente de bois : Le maire informe le conseil municipal que le bois route de Fontenailles a été vendu sur pied pour un volume de 200m³ pour la somme de 1 721 € ;

Bois de Fauvin : La parcelle du « Bois de Fauvin » ZE 0123 ne sera pas vendue contrairement à la délibération prise au dernier conseil.

Le maire a rencontré les administrés concernés, et il est finalement préférable de faire une coupe de bois raisonnée sur les 20 mètres le long des propriétés concernées.

Contacté, Mr Diaz de l'ONF pense que c'est une bonne solution.

En conséquence le maire fera annuler la délibération prise au conseil précédent.

Foodtrucks : En raison de la fermeture de la guinguette le dimanche soir et le lundi, plusieurs élus proposent d'organiser la venue de 3 Foodtrucks pour permettre aux habitants et touristes de trouver restauration et boissons tout au long de la journée.

Le Dimanche soir un Bar ambulant proposant une petite restauration et un lundi un lundi sur deux, un food truck friterie burger en alternance avec un food truck plats cuisinés.

Des flyers seront imprimés, et publicité sera faite sur Panneau Pocket.

Le maire prendra les arrêtés en ce sens, et la secrétaire de mairie souligne le travail administratif que cela représente pour elle et demande une meilleure anticipation de la part des conseillers.

Ikea : La commande de chaises pour la guinguette sera livrée vendredi 10 juillet à Auxerre. Monsieur SIGORINI ira les chercher.

Pavé rue comtesse Mahaut : Un devis de la société ERF d'un montant de 360 € pour des pavés a été présenté pour refaire la partie herbeuse de la rue de la comtesse Mahaut pour éviter les infiltrations d'eau. Le conseil souhaite que le riverain concerné participe financièrement au prorata de sa surface puisqu'il en est demandeur initial.

Dictionnaire pour nos enfants scolarisés à Etais : Comme tous les ans, des dictionnaires français/anglais sont offerts aux élèves de CM2 de l'école d'Etai -La-Sauvin, remis et offert par les municipalités du regroupement (Etai-Druyes-Andryes). Monsieur Jean Jacques Nerdenne est allé remettre les dictionnaires pour nos 3 jeunes concernés.

L'année prochaine il est proposé de distribuer des dictionnaires de français aux élèves de CM1 de façon à ce qu'ils soient utilisés pour la fin de leur scolarité.

Déchetterie : En raison de la canicule et du changement d'horaires associé (ouverture uniquement le matin), il est impossible pour un utilisateur de s'y rendre. Il demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour lui. La commune ne souhaite pas organiser le ramassage afin de ne pas faire de précédent, toutefois certains élus se proposent à titre privé de s'en charger temporairement.

CPIE : Pascale Leclerc propose la venue du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne Nièvre) sur la commune pour présenter ses activités et l'aide éventuelle qui peut être proposée au village. Cette association œuvre par exemple pour la végétalisation, ce qui pourrait être pris en compte pour l'attribution des labels type « Villages Fleuris ». Le conseil émet un avis favorable pour la venue d'un représentant du CPIE afin qu'il présente au conseil les prestations de cette association.

Formation des élus : Deux journées de formation pour les élus sont prévues à Champignelles en octobre et en novembre, avec aussi un voyage d'étude au Portugal, réservées aux maires et adjoints. Charge à eux de s'inscrire auprès à la mairie.

Commission « santé » de la CCPF : La CCPF nous informe que la personne désignée pour siéger à la commission santé de la communauté de commune ne peut pas siéger en tant qu'élue comme annoncé initialement car elle ne fait pas parti du conseil municipal. Elle peut néanmoins y être invité en tant qu'experte. Il est possible de la remplacer, aucun conseiller ne se présente.

Décoration de Noël : Aurélien Sigorini demande à avoir le catalogue des décorations de Noël pour pouvoir anticiper une commande éventuelle, de façon à renouveler la décoration et décorer aussi bien le village que les hameaux.

Commémoration du 26 juillet 2026 : Pour le repas prévu, le gérant de la guinguette nous a fait 2 propositions. Un choix est à faire, chaque élu est appelé à se prononcer en mairie.

Remerciements : Anne Romer a retrouvé son chien « Tita » et remercie la municipalité et les Drogies pour l'élan de solidarité qu'elle a ressenti.

Pompiers : Stéphane Millot remercie les pompiers de Druyes pour leur dévouement constaté lors d'un feu de chaume, et déplore le manque de moyen de notre petit CPI. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'acquérir une remorque avec une citerne.

Formation des élus : Stéphane Millot souhaite que l'assemblée ici présente fasse une formation sur la gestion d'un conseil municipal au sens large. Quelques membres du conseil pensent que ce n'est pas indispensable, même si de la rigueur sur l'établissement des sujets à délibération peut être nécessaire. Chacun a reçu le catalogue des formations pour voir ce qui peut lui être utile personnellement.

Attention Canards : Les panneaux « Attention canards » sont commandés et en cours de réalisation.

Circulation rue Thiers : Thierry Bret fait part d'une vitesse excessive des automobilistes empruntant cette rue. Une demande à la DDT a été faite pour avoir des solutions. 3 propositions sont à l'étude. Une décision sera prise par la commission travaux. Il est indiqué par un conseiller que la circulation des engins agricoles n'en sera pas vraiment facilitée, voire dangereuse.

Nuisance sonore de la guinguette : Lors des soirées animées, et uniquement lors de ces soirées, les riverains sont incommodés par le volume sonore qui se propage facilement sur la surface de l'eau de l'étang des Sources. Un courrier sera envoyé à la guinguette leur demandant de baisser le volume après 23h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre à 19h30.

La séance est levée à 22h